



# S E R M O N

## S E C O N D

Sur Hebr. Chap. XIII. vers. 4.5.6.

4. *Honorable est le mariage entre tous, & la couche sans macule: mais Dieu ingera les paillards & les adulteres.*
5. *Que vos mœurs soyent sans auarice, estans contents de ce que vous avez presentement: car luy mesme a dit, ie ne te delaisserai point, ni ne t'abandonnerai point:*
6. *Tellement que nous pouuons dire en assurance, Le Seigneur m'est en aide: dont ie ne craindrai chose que l'homme me puisse faire.*

**L'**APOSTRE Saint Paul au chapitre 6. de l'Epistre aux Romains, appelle le peché dedans nous vn corps. Disant, que nostre vieil homme a esté crucifié avec Iesus Christ à ce que le  
*corps*

*corps de peché* fust destruiet. Ce n'est pas que le peché soit proprement vn corps, c'est à dire quelque matiere ou substance corporelle dedans nous, (côme l'ont resué quelques vns:) car toute substance & tout corps est en soy chose bonne & a son estre de Dieu, soit par la creation, soit par la nature: mais c'est par comparaison, & ce pour trois raisons; la premiere a esté d'exprimer la reelle existence du peché dedans nous: vn corps estant opposé aux choses qui n'ont d'estre qu'en imagination, ou en ombre & apparence: or le peché consiste en des vrayes tenebres d'ignorance en l'entendement, & en la corruption du cœur & des affections. La seconde a esté d'exprimer l'actiueté du peché, car l'Apostre a esgard à vn corps organique animé & viuant, agissant par ses propres mouuemens, lequel corps est opposé pour exemple à vne pierre ou vne piece de bois, qui est sans action: car le peché est dedans nous comme vne chose agissante & mouuante continuellement; bataillant (selon que dit l'Apostre Rom. 7.) cōtte la

H h

loy de nos entendemens ; & cela fait-elle perpetuellement , selon qu'il est dit : Genese 6. que l'imagination des pensees du cœur de l'homme n'est que mal en tout temps. La troisieme raison a esté de représenter la diuersité & multiplicité des conuoitises ; car comme le corps est composé de plusieurs membres, aussi le peché est dedás nous comme vn tout composé d'affections, desirs, craintes, esperances, haines, enuies , courroux ; qui sont comme autant de membres qu'il a dedans nous. Et derechef remarquez que les desirs & les craintes se vont diuisant en autant de biens ou de maux qu'il s'en presente à nos sens ; tellement que ce n'est rien de la diuersité & multiplicité des membres du corps humain , à comparaison des passions qui composent le corps du peché dedans nous.

C'est pour cette diuersité , mes freres , que nous voyons en ce texte diuers preceptes nous estre donnez l'vn sur l'autre, qui sont pour retrancher autant de membres du peché dedans nous. Es versets precedents l'Apostre a voulu

voulu retrancher les defauts de charité, en recommandant l'amour fraternelle & l'hospitalité, la souuenance des prisonniers & la compassion de ceux qui sont tourmentés: Maintenant il veut retrancher deux autres parties du corps de peché des plus puissantes; à sçauoir la paillardise, & l'auarice: la paillardise, en recommandant le mariage: & l'auarice, en recommandant de se contenter du present, & mettant en auant le soin que Dieu a de nous. Et ces deux poincts sont, Dieu aydant, le subiect de la presente action.

## I. P O I N C T.

Le premier est en ces mots, *Honorable est le mariage entre tous & la couche sans macule. Mais Dieu punira les paillardards & les adulteres.* Dieu, mes freres, estant la saincteté mesmes, ne peut souffrir aucune impureté es siens, & notamment la paillardise. Et certes si en la société ciuile il a inspiré mesmes les nations qui ne le connoissent point à honorer le mariage, & le tenir comme chose sacrée, afin de retirer les

Hh ij

hommes de la paillardise ; combien plus a-il de soin de retirer de cette ordure ceux qu'il a appelez en son Eglise, laquelle doit estre la sainteté à l'Eternel ? Aussi l'Apostre donne à la chasteté & pureté corporelle le nom de sanctification simplement & absolument , pource que sans elle la sanctification n'est point. 1. Theff. 4. *Cette est la volonté de Dieu, à sçavoir vostre sanctification, c'est que vous vous absteniez de paillardise, afin que chacun de vous sçache posséder son vaisseau en sanctification & honneur, non point avec passion de connoitise, comme les Gentils qui ne connoissent point Dieu ; car Dieu ne nous a point appelez à ordure, mais à sanctification.* Les enfans de lumiere ne deuoient estre polluez du vice des enfans de tenebres. Rom. 13. *Cheminons honnestement, comme de iour, non point en gourmandises & yurongneries, non point en couches ni en insolences, mais soyez reuestus du Seigneur Iesus Christ, & n'ayez point soin de la chair pour accomplir ses conuoitises.* Le temple de Dieu ne deuoit point estre sali des immondices du monde,

monde, rien de souillé n'y deuoit entrer. Or nous sommes le temple de Dieu: & c'est aussi l'argument qu'allegue l'Apostre 1. Corint. 6. parlant à l'encontre de la paillardise, *ne sçavez-vous pas que vostre corps est temple du Sainct Esprit, qui est en vous, lequel vous avez de Dieu?* mais là mesmes l'Apostre en allegue encor vn plus puissant argument, à sçauoir que nos corps ont l'honneur d'estre membres de Christ, & que la paillardise les rendant membres d'une paillardise, entre tous les pechés deshonnore nostre corps, *Ne sçavez-vous pas, dit-il, que celuy qui s'adjoit à une paillardise, est fait vn mesme corps avec elle; car deux, dit-il, seront une chair: mais celuy qui est adjoit au Seigneur est vn mesme esprit avec luy. Fuyez paillardise, car quelque peché que l'homme comette, il est dehors du corps; mais celuy qui paillardise peche contre son propre corps.* Ce n'est pas que par les autres pechés comme la gourmandise & l'yurognerie on ne pollue son corps; mais c'est que ces pechés ne nous adioignent à personne en vn corps, & par consequent ne combattent pas

directement nostre vnion avec Iesus Christ.

Doncques à l'opposite de la paillardise, Dieu a ordonné le mariage pour estre la propagation du genre humain & de son Eglise: l'ayant institué dedans le Paradis terrestre, & auant le peché: Et afin qu'on n'estimast que le peché estant suruenu eust reuocé l'institution de Dieu; Dieu parlant à Noé apres le deluge, la renouela: Et apres traitant son alliance avec Abraham, il luy dit, *Je serai ton Dieu, & de ta semence*; ces paroles, *& de ta semence*, montrans la sanctification du mariage & la promesse de grace que Dieu luy a faite en son Eglise; pour laquelle l'Apostre 1. Cor. 7. dit aux fideles que leurs enfans sont saints. C'est pourquoy l'Apostre appelle le mariage *honorable*: à sçauoir comme estant de l'ordre de Dieu & de son institution, & ayant les promesses de la benediction de Dieu, voire mesmes de sa grace és fideles. Et non seulement l'Apostre l'appelle honorable mais honorable *entre tous*. En la langue de l'Apostre il y a le mot [en] *en*  
*tous.*

*tous*. Mais ce mot signifie souuent *entre* dás les liures du Nouueau Testament, selon le stile de la langue Hebraique, comme Luc 2. quand l'Ange dit à la Vierge, tu es benite entre les femmes, il y a en l'original, *és femmes*. Marc 10. Les Roys des nations les maistrisent, mais il ne sera pas ainsi en vous, c'est à dire *entre vous* : & au verset suivant, Quiconque en vous voudra estre le premier, sera le dernier : *en vous* c'est à dire *entre vous*. Mais i'estime qu'il n'est pas besoín de prendre le mot [en] pour [entre] & que le mesme sens demeure en gardant ce mot, en son ordinaire signification, à sçauoir que le mariage est honorable *en tous*, à sçauoir en toutes les personnes que la nature en récapables : voire il me semble plus propre que le mot *entre*, pource que le mot *entre* sembleroit comprendre toutes les personnes avec lesquelles on s'allieroit, auquel esgard y ayant des degrez de parété & d'alliance prohibés par la parole de Dieu, le mariage ne seroit pas honorable entre toute sorte de personnes. Mais l'Apostre a esgard

à chacun singulierement, tant que chacune personne en aage de mariage peut entrer en cette condition bien que ce ne soit pas avec toute personne, mais avec celles dont la parole de Dieu luy permet l'alliance. En tous doncques, c'est à dire és personnes de toute qualité & condition, soit politique, soit ecclesiastique.

Il a esté honorable és Patriarches: en Abraham le Pere des croyans, à la semence duquel fut promis le Christ le Fils de Dieu: Il a esté honorable en Moÿse, ce grand Legislatteur & Moyenneur entre Dieu & le peuple d'Israël. Il a esté honorable en Aaró le souverain Sacrificateur, & en tous les Sacrificateurs, & Leuites, qui approchoyent de Dieu, & qui estoient appelez la sainteté à l'Eternel. Il a esté honorable en Iosué ce liberateur d'Israël, (figure de Iesus Christ) qui introduisit le peuple en Canaan; En suite honorable és Iuges & és Roys d'Israël; mais honorable és Prophetes de Dieu, en Samuel, Esaïe, & autres. En somme, honorable és personnes tant hommes que femmes

femmes qui ont eu dans l'Eglise de Dieu les plus haults tesmoignages d'honneur & d'approbation diuine. Et quant au Nouveau Testament, Que se peut-il dire apres le choix que Iesus Christ fit d'un Sainct Pierre & autres pour l'Apostolat qui estoient mariez; car si le mariage n'eust esté bien feant à cette charge la plus saincte & la plus releuee de celles de l'Eglise, il n'y eust iamais appelé des hommes mariez, d'autant qu'il ne les appeloit pas par nécessité, comme plus propres & plus capables que d'autres, veu qu'ils ne l'estoyent point du tout, mais il les rendoit capables en les eslisant. Et apres en auoir esleu de mariez, il ne les separa point absolument de leurs familles, comme il appert de ce que Iesus Christ apres la vocation de S. Pierre, alla en sa maison, & guerit sa belle mere de la fiure, laquelle en suite les seruit. Que si cette condition auoit esté honorable és Apostres mesmes, elle ne pouoit sinon estre telle és Euesques, Pasteurs, Anciens & Diacres, & toutes personnes Ecclesiastiques, ainsi que le

représente l'Apostre és Epistres à Timothee & à Tite; c'est pourquoy afin que le mariage ne perdist rien de son honneur en telles personnes, comme il faisoit par la polygamie, & par la liberté que plusieurs se donnoient d'auoir plusieurs femmes viuantes, en repudiant l'vne pour prendre l'autre (comme les loix Romaines, aussi bien que le libelle de diorce entre les Iuifs, le permettoient) il requiert 1. Tim. 3. que l'Euesque soit irreprehensible *mari d'une seule femme*, conduisant honnestement sa maison, ayant ses enfans subiects en toute reuerence.

Mais, dira quelqu'un, si le mariage est honorable en tous. S'ensuiura-il pas que la virginité ou le celibat n'est pas honorable? Nullement, car l'honneur de l'un n'empesche pas l'honneur de l'autre: Aussi Iesus Christ nostre Seigneur a eu ses Apostres d'une & d'autre condition. L'Apostre donne au celibat de celuy qui a le don de continence, l'honneur d'exempter de sollicitude & de rendre la personne plus libre à seruir Dieu, & d'estre plus com-  
mode

mode en temps de persecution: ce que Sainct Paul appelloit *la necessité presente*, l'Eglise estant lors exposee à persecution. 1. Cor. 7. Mais il y a cette differéce, que le mariage est honorable entous, & le celibat n'est honorable sinon en ceux qui ont le don de continence: selon que dit l'Apostre 1. Cor. 7. *Je voudrois que tous fussent comme moy, mais un chacun a son propre don de Dieu, l'un en une maniere, l'autre en une autre. Il est bon à l'homme de ne toucher femme, toutesfois pour eviter paillardise, qu'un chacun ait sa femme, & chacune femme ait son mari: & là mesmes il dit qu'il vaut mieux se marier que brusler.* Mais à ceux là mesme qui ont le don de continence le mariage est laissé en leur liberté, & par consequent leur est honorable: & l'Apostre dit 1. Cor. 7. *Si tu te maries, tu n'as point peché; si la vierge se marie, elle n'a point peché.* Et l'Apostre Sainct Paul qui avoit receu le don de continence, represente 1. Cor. 9. qu'il avoit en ce suiect mesme liberté que S. Pierre & les freres du Seigneur, N'auons-nous pas puissance (dit-il) *de mener avec nous une*

*ſœur femme, ainſi que les autres Apoſtres,*  
*& les freres du Seigneur & Cephas ?* Sur  
 quoy eſt à remarquer qu'il y en a qui  
 eſtiment que ces femmes eſtoient  
 des femmes Chreſtiennes & de moy-  
 ens, qui ſuiuoyent les Apoſtres pour  
 leur ſubuenir, ſans qu'elles leur fuſſent  
 ioinctes par mariage: Mais nous reſpō-  
 dons que cela euſt bien peu auoir lieu  
 pour des petits voyages d'vne bourga-  
 de à l'autre ; ainſi que nous liſons en S.  
 Luc 8. qu'il y auoit quelques femmes  
 de moyens qui ſuiuoyent Ieſus Chriſt  
 pour luy ſubuenir de leurs biens (entre  
 lesquelles eſt nommee la femme de  
 Chufas qui auoit le maniemment des  
 affaires d'Herodes) car Ieſus Chriſt ne  
 ſortoit point de la Iudee. Mais pour  
 des voyages lointains, tels que les Apo-  
 ſtres les firent depuis l'ascenſion de Ie-  
 ſus Chriſt au Ciel, cela euſt eſté ſcan-  
 daleux. Secondement cela ne peut pas  
 eſtre allegué : pource que telles fem-  
 mes riches euſſent deſchargé les Egli-  
 ſes des frais des Apoſtres: Or eſt-il que  
 l'Apoſtre parle du pouuoir qu'il auoit  
 de charger les Egliſes de l'entretien  
 d'vne

d'une femme, de mesme que S. Pierre & les autres Apostres . En troisieme lieu cela est absurde que S. Pierre & les autres, ayants leurs propres femmes, en menassent d'autres. Mais cette cõception que les Apostres menassent avec eux des femmes Chrestiennes qui ne leur fussent pas iointes par mariage, ne vient sinon de ce qu'en la version des paroles de l'Apostre, on s'est departi de l'ordre auquel les mots sont rangez dans l'original, & at-on fait vne transposition, ayant mis le mot *femme* auant celuy de *sœur*; au lieu qu'au Grec celuy de *sœur* va deuant, & y a, N'auons-nous pas puissance de mener avec nous *vne sœur femme* ? tellement que puis que le mot de *sœur* designoit desia le sexe aussi bien que la communion de Religion, le mot de *femme* estant adiousté eust esté superflu & absurde, s'il n'eust designé que le sexe; & partant il faut necessairement qu'il designe le lien de mariage. Mais on nous obiecte que les Apostres disent à Iesus Christ qu'ils ont tout quitté pour l'amour de lui, entendans pere, mere, femme, enfans, &

maisons. A quoy la responce est que cela ne s'entendoit sinon de l'usage à temps ; au mesme sens qu'un homme dira qu'il a quitté sa femme, les enfans, & ses affaires pour le service du Roy: car nous voyons que quand Iesus Christ apres sa resurrection se presenta à ses Apostres, ils estoient en leurs maisons & à leurs nasselles. Voire (comme nous l'auons touché cy dessus) pendant le temps mesmes qu'ils suiuoient Iesus Christ, nous voyons Luc 4. que Iesus Christ entra en la maison de S. Pierre, où il guerit de fièvre sa belle mere, (le mot Grec signifiant particulièrement la mere de la femme.) Cela donc demeure que le mariage est honorable en tous.

Et est friuole la replique de nos aduersaires, que le mot de *tous* s'entend des choses, & non des personnes: c'est à dire que le mariage est honorable en toutes choses, pource qu'en la langue de l'Apostre le mot de tous peut s'entendre des choses & des personnes: mais ie respon, Premièrement que si le mariage est honorable en toutes choses,

fes,

*Jean ch. 21.*

ses, il faut qu'il soit honorable en tous employs, & en toutes professions soit Ecclesiastique, soit politique: honorable par consequent en l'Apostolat, en l'Episcopat, au Diaconat: honorable en la magistrature, és sciences, és arts. Et ainsi leur glose ne leur profitera point. Secondemét ie di que leur exposition n'est pas conuenable: pource que ces *ious* dont l'Apostre parle sont opposez aux paillards, & adulteres: l'Apostre disant le mariage est honorable en tous, mais Dieu punira les paillards & les adulteres; D'où s'ensuit que ces tous, sont toutes personnes, entant que pour euitter paillardise & adultere il est necessaire d'vser du mariage & d'vne couche sans macule: l'usage du mariage estant oppose à la paillardise, & la couche sans macule à l'adultere. Par ainsi ce texte est par sa force & par son euidence au dessus de toutes exceptions; en quoy est admirable la preuoyance de l'Esprit de Dieu, veu que de ce temps-là, il n'y auoit encor aucune opposition au mariage: au contraire le preiugé de l'Eglise ancienne d'Israël

auoit encor lieu alors entre les Hebreux, à sçauoir que cè fust vn opprobre, sur tout à vne femme, de n'estre pas mariee. Mais c'est que le S. Esprit a voulu preuenir les abus & le deshonneur qu'on feroit au mariage és derniers temps. Selon qu'en la premiere Epistre à Timothee chapitre 4. il dit, *l'Esprit dit notamment qu'és derniers temps quelques vns se reuolteront de la foy, s'addonnans aux esprits abuseurs & aux doctrines des diables, enseignant mēsonge par hypocrisie, estans cauterisez en leur propre conscience, defendans de se marier, commandans de s'abstenir des viandes que Dieu a creées pour en user avec action de graces.* Et est absurde la replique que font nos aduersaires, que l'Apostre parle de certains heretiques qui ont defendu le mariage absolument comme mauuais en foy. Car premierement, l'Apostre parle indefiniment de ceux qui condamneront le mariage: & par consequent selon qu'on le cōdamne plus ou moins, ainsi est-on compris dans le' propos de l'Apostre. Seconde-ment s'il y a eu des heretiques qui ont  
condamné

condamné le mariage comme mauvais en soy, il y en a eu aussi quelques vns (comme les Hieracites) qui ne condamnoyent pas le mariage cōme chose mauuaise en elle mesme, mais comme non conuenante à l'Estat de perfection lequel ils requeroient en leurs sectateurs: qui est la consideration que ceux de l'Eglise Romaine ont pour leurs gens d'Eglise & pour leurs moines & religieux. En troisieme lieu est à remarquer que l'Apostre disant, que és derniers temps viendroyent des faux docteurs defendans de se marier; a au chapitre precedent parlé du mariage des gens d'Eglise, des Euesques & des Diaeres, & a requis que l'Euesque soit mari d'une seule femme, & de mesme les Diaeres, conduisans honnestement leur propre maison: d'où s'ensuit qu'alleguant immediatement apres la prophetie des defenses du mariage és derniers temps, elle s'estend necessairement au mariage des gens d'Eglise. Or sçait-on que le mariage de ces personnes est si odieux en l'Eglise Romaine, qu'ils supporteront plustost en un

homme d'Eglise la paillardise que le mariage; combattans formellement ce texte, que le mariage est honorable en tous & la couche sans macule, mais que Dieu punira les paillards & les adulteres.

Mais, mes freres, laissons ce qui concerne les gens d'Eglise en particulier, pour generalement & en toute condition peser cette menace, que *Dieu iugera les paillards & les adulteres*. Voyez tomber en vn iour 23. mille personnes en Israël pour la paillardise: & medités ce que dit l'Apostre 1. Cor. 10. que ces choses ont esté en exemple pour nous, afin que nous ne paillardions point. Voyez le iugement de Dieu sur les paillardises de Samson & de Daud, & les grands maux qui leur en aduinrent. Considerez que par la paillardise les enfans d'Israël furent portés à l'idolatrie des Moabites. Ce vice chassant de l'homme l'Esprit de Dieu, & faisant de son cœur & de son corps, vn repaire d'esprits immondes; Voyez aussi les ruines des maisons prouenuës de là; selon le iugement de Dieu denoncé es

. Prouer-

Prouverbes 3. 6. & 29. que pour l'amour de la femme paillarda on vient iusques à vn morceau de pain: & que celuy qui entretient les paillardes dissipe la substance. Mais sur tout oyez les peines eternelles denoncées contre ce peché I. Cor. 6. *Ne vous abusez point, ne les paillards, ne les idolatres, ne les adulteres n'heriteront point le royaume de Dieu: &* voyez Apoc. 21. qu'en l'enumeration de ceux qui sont iettés en l'estang de feu & de soulfre les paillards sont mis avec les meurtriers & execrables. Pensez à ces tourmens eternels vous qu'une volupté passagere va seduifant: pensez à ces flammes de l'enfer preparees pour punir à iamais celles de l'impudicité.

## II. P O I N C T.

Le second precepte que l'Apostre dōne, est contre l'auarice en ces mots, [Que vos mœurs soyent sans auarice estans contents de ce que vous auez presentement: car luy mesme a dit, Je ne t'abandonneray point & ne te de-

laisserai point, tellement que nous pou-  
 uons dire en assurance : le Seigneur  
 m'est en aide ; dont ie ne craindrai  
 chose que l'homme me puisse faire.]  
 C'a esté, mes freres , chose digne de la  
 iustice de Dieu que l'homme ayant par  
 le peché mesprisé l'estat de sa creation  
 auquel il possedoit toutes choses , ( cõ-  
 me Seigneur de l'vniuers ) soit tombé  
 en disette & en peine de chercher du  
 bien : & qu'ayant quitté l'amour de  
 Dieu il tournast son affection vers la  
 poussiere & les metaux de la terre , &  
 de plus qu'il n'en puisse estre rassasié.  
 Mais aussi puis que l'Euangile presen-  
 te au fidele le souuerain bien auquel  
 consiste le rassasiement de son ame, &  
 luy fait voir des richesses celestes , &  
 Iesus Christ entré dedans le ciel pour  
 nous y preparer des biens infiniment  
 excellens , c'est chose indigne que le  
 Chrestien soit attaché à l'amour des  
 metaux de la terre ; & qu'au lieu de  
 dresser sa teste en hault , il soit sembla-  
 ble à ces plantes qui ont leur teste dás  
 la terre : ou semblable à ces animaux  
 dont tout le plaisir & toute la vie est  
 de

de fouiller en la terre : Car c'est ce que fait l'hóme par l'avarice. Vice qui espui- se le cœur des pensées & affections de pieté ; ear comme les naturalistes di- sent que la terre qui produit l'or est sterile à toute autre chose, n'ayát ni ar- bres ni herbes, d'autát que tout son suc s'en va à l'or : l'avarice attire à l'or & à l'argent tout ce que l'ame a de facul- tez & d'affections , tellement qu'il ne luy reste plus rien pour la pieté. A quoy se rapporte que Jesus Christ ac- compare la fallace des richesses & les sollicitudes pour acquerir du bien à des espines, entre lesquelles la semence de la parole de Dieu tombant, elle ne fru- ctifie point, car les espines attirent à el- les le suc de la terre , lequel par ce moyen defaut à la semence. Adiou- stés que les espines ostent à la semence les rayons du Soleil desquels elle a be- soín pour croistre : & d'abondant qu'el- les accablent la plante de leur pesan- teur. De mesme l'avarice nous oste les rayons de nostre Soleil celeste qui est Jesus Christ : selon que l'Apõstre dit 2. Cor. 4. que le Dieu de ce siecle, aveu-

gle les entendemens des incrédules à ce que la lumiere de l'Euangile de la gloire de Christ ne leur resplendisse: Il dit le *Dieu de ce siecle*, pour monstrier que Satan agit par l'affection que nous auons aux biens de ce siecle & aux interests mondains. Aussi Iesus Christ apres auoir dit ne faites point vos thresors en la terre, considere à l'instant l'effect de l'amour des richesses à ofusquer l'œil de nos entendemens, & adiouste que *L'œil est la lumiere du corps, & que si nostre œil est malin, tout nostre corps sera tenebreux*, pour dire que si l'amour des richesses l'a ofusqué, toute nostre vie est en tenebres. En troisieme lieu, le desir excessif des biens de ce siecle est vn fardeau qui accable de son poids nos esprits, & rabat tous les mouuemens de l'ame vers la terre. Adioustez que comme les espines merrent à couuert plusieurs bestes venimeuses, aussi le serpent ancien se cache ordinairement dans la conuoitise des richesses: selon que l'Apostre dit 1. Tim. 6. que ceux qui veulent deuenir riches tombent en la tentation & au piege,

piege, & en plusieurs desirs fols & nuisibles qui plongent les hommes en destruction & perdition.

En somme l'auaricieux est inique contre Dieu, contre son prochain, contre soy, & contre les choses mesmes. Contre Dieu, car ses richesses lui sont son Dieu, c'est à dire ce qu'il aime de toute son ame & en quoy il met sa fiance & constitue sa felicité: c'est pourquoy l'Apostre dit que l'auarice est idolatrie. Contre son prochain, car il detient à l'vn ce qu'il luy deuoit dispenser en aumosnes & il se nourrit du sang de l'autre, par ses vsures, ses extorsions, ses rapines. Contre soy mesme, car il vend son ame pour de la bouë, il se rend esclau de choses inanimées; il en est possédé, il ne les possède pas: Il les a comme vn prisonnier les fers qui le tiennent en captiuité. Finalement il est inique contre les choses mesmes les priuant de l'vsage auquel elles sont destinées: il n'en vse que par la veuë comme on vse des peintures & tableaux; & se les rendant inutiles quant à cette vie, il se les rend

trespernicieuses au regard du siecle à venir : selon que Sainct Iaques dit, Vos richesses sont pourries : vos vestemens sont deuenus tous rongez de tignes : vostre or & vostre argent est enrouillé, & leur rouillure vous fera en tesmoignage ; & mangera vostre chair comme le feu.

Or il y a deux sources de ce mal, lesquelles nostre Apostre nous marque en ce lieu : l'vne est vne certaine auidité insatiable qui ne nous permet pas de nous contenter de la condition où Dieu nous met : & l'autre est la crainte d'auoir disette, & la deffiance de Dieu. L'Apostre exprime la premiere quand il veut que nous soyions *contens de ce que nous auons presentement* : & la seconde quand il adiouste que *Dieu a dit, ie ne t'abandonnerai point, & ne te delaisserai point*. Quât à la premiere, Si l'homme consideroit bien qu'aucun des biens de ce siecle ni aucune de leur abondance ne peut remplir & rassasier son desir, il reconnoistroit que cette infinité de desirs mise naturellement en nos ames, monstroit que l'ame estoit prepa-

re

rec pour vn obiect infini, qui est Dieu: car les desirs qui se trouuent naturellement en tous hommes. n'y ont pas esté mis en vain : pour exemple le desir que l'homme a de viure perpetuellement, móstre l'immortalité de l'ame, laquelle le deuoit porter à la meditation du siecle à venir, là où l'homme fidele obtiendra ce que le desir naturel cerchât ici bas ne l'y trouuera point. Ainsi ce que l'homme ne peut iamais estre pleinement content, quelque abondance qu'il ait d'or & d'argent & de biens terriens, le deuoit porter à Dieu comme au bien souuerain seul capable de rassasier son ame : selon que le Seigneur disoit Esaie 55. Pourquoi employez-vous l'argent pour ce qui ne nourrit point, & vostre traual pour ce qui ne rassasie point ? escoutez-moy à bon escient, & vous mangerez ce qui est bon, & vostre ame iouira à plaisir de la graisse. Enclinez vostre oreille, & venez à moy, & vostre ame viura. Partant l'homme tend en vain à contenter son auidité infinie par les biens de ce siecle, qui, estans tous finis, le laissent

toufiours alteré ; felon que difoit Iefus  
 Chrift à la Samaritaine parlât de l'eau  
 terrienne , & par elle de tous les biens  
 Jean 4. terriens, *qui boira de cette eau là aura en-  
 core foif , mais qui boira de l'eau que ie lui  
 donnerai n'aura plus iamais foif, ains elle  
 fera faite en luy vne fontaine d'eau sail-  
 lante à vie eternelle.* Plusieus ont dit de-  
 uât qu'estre paruenus à certain point  
 & certaine mefure de commoditez &  
 richesses , que s'ils y paruenoyent, ils  
 borneroyent là leurs defirs. Mais il ne  
 fe trouue prefque aucun qui y eftant  
 venu ne vueille paffer plus outre. Et nô  
 feulement l'homme par les biens de  
 ce fiecle n'eft iamais raffafié , mais par  
 vn effect fecret de la iuftice & proui-  
 dence de Dieu , il fe trouue que les de-  
 firs vont s'accroiffans par la iouiffance ;  
 comme fi la faim alloit croiffant à vn  
 homme en mangeant, & la foif en beu-  
 uant ; deuenant comme ces ruiſſeaux  
 qui à mefure que d'autres s'adioignent  
 à eux fe vont rendans toufiours plus  
 rapides: ou comme le feu qui plus il re-  
 çoit de matiere & plus fe rend violent.  
 Par cette auidité infatiable l'homme  
 ne

ne s'esjouit point tant des biens qu'il possede , qu'il a d'anxieté pour ceux qu'il ne possede pas; tellement qu'il est parmi les biens en misere perpetuelle; il est poure dans les richesses, & a de la disette dans l'abondance. Mais le pis est que cela tourne au preiudice d'autrui; car pour se satisfaire il faut attraper le bien du prochain: a-il attrappé le bien de l'vn , & le champ de son voisin, voici vn autre voisin luy apparroit contre lequel il porte le mesme dessein : car il ne regarde pas derriere soy, pour voir qu'il a suffisance de biens acquis: mais toujours en auant, voire comme dit le Prophete Esaie, *usqu'à* Es. 5. 8. *ce qu'il n'y ait plus lieu , & que vous vous rendiez seuls habitans du pays.* Pourtant vn Ancien à sçauoir S. Basile en vne siene Homelie cõtre ceux qui desirent s'enrichir, fait vne cõparaison & quãt & quant vne opposition entre ces gens-là, & vn certain oiseau qui vit de sauterelles nuisibles aux biens de la terre, & auquel la nature a mis vn appetit insatiable: *Cet oiseau là, dit-il, a esté rendu insatiable, par la beneficence de Dieu*

*enuers les hōmes, mais toy te rends toy mesme insatiable au detrimēt des hommes.*

L'Apostre donc combat ce vice en nostre texte, requerāt que nous soyions contens de ce que nous auons presentement. Ouy, pour ce qui est de cē corps & de cette vie : puis que pour ce qui est de l'ame & de son souuerain bien, nous regardons le siecle à venir, croyans que nostre souuerain bien est reserué au ciel en la gloire que Iesus Christ nous a preparee. C'est là où nous trouuerons des biens eternels & immenses, Dieu mesme avec son paradis & toute sa gloire se donnant à nous. En terre l'appetit surmontoit les obieets: mais là l'obieet surmontera infiniment tout ce que l'ame pourroit auoir de desirs. Là seront des fleues de delices & non pas seulement quelques gouttes de contentemens: Là sera vne couronne non de quelque principauté bornée, mais du royaume des cieux, & de l'vniuers. Là (en vn mot) Dieu sera toutes choses en tous. Cela donc posé, que les biens de la terre ne doiuent point estre regardez comme l'obieet de la beatitude

*1. Cor. 15.*

tude de l'ame, & qu'il ne faille plus cōsiderer l'argēt & les richesses que pour les necessitez de cette vie & pour l'entretien passager de ce corps, il sera fort aisé de trouuer le subiect de contentement, que les mondains & incredulés à l'Euangile ne peuuent trouuer; veu que *pieté avec contentement d'esprit est vn grand gain*, selon que le dit l'Apostre 1. Timoth. 6. Car la pieté donnaht satisfaction à l'ame pour le principal ( à sçauoir pour la beatitude & souuerain bien ) luy rend aisé de se contenter de ce que nous voyons n'estre que pour l'usage de ce corps : puis que (selon que dit l'Apostre là mesmes) *moyennant que nous ayions la nourriture & dequoy nous puissions estre vestus, cela nous suffit* : comme nous n'auons rien apporté au monde, aussi est-il euident que nous n'en emporterons rien. Le plus riche Prince ne peut rien auoir pour ce qui est de la vie, plus que la nourriture & le vestement, que l'artisan ou le laboureur obtient : la nature ne donne à chacun qu'un estomach, & que l'estendue de son corps à couvrir:

quelque difference & delicateſſe de viande qu'il y ait, la nature ne donne que la nourriture : & quelle que ſoit la difference des eſtoffes, on ne peut ſi non eſtre cōuert: la quantité d'où tu tires ces choſes, ne peut faire que tu ayes plus que cela. Pour puiser tō breuage dans vn petit ruiſſeau, ta ſoiſ n'eſt pas moins eſtanchee que ſi tu puises dans vne grande riuiera : Et c'eſt vne foibleſſe de vouloir prendre d'vn grand tas, moyennant que tu ne prenes pas moins que ce qu'il te faut.

Mais la chair vient ici à la trauerſe, & dit, le tas & le monceau eſtant grād, ie ſuis plus aſſeuré contre la diſette, car i'ay peur de la neceſſité ou pour moy ou pour mes enfans: Et c'eſt ce que l'Apôſtre refute & preuient maintenant, en diſant que *Dieu meſmes a dit, Je ne t'abandonnerai point & ne te delaiſſerai point, tellement que nous pouuons dire en aſſurance, le Seigneur m'eſt en aide, dont ie ne craindrai choſe que l'homme me puiſſe faire.* Il oppoſe à la deſſiance que noſtre chair nous donne de la prouidence de Dieu & de ſon amour,

les

les promesses de la parole de Dieu. Pour vous dire, mes freres, qu'il n'y a rien qui puisse obtenir la victoire de la chair & du monde que la foy. Or la foy tire ses argumens de diuers lieux contre nostre des fiance. Iesus Christ nostre Seigneur par vne saphience toute diuine, nous en monstre & descouure en la nature & en la prouidence generale de Dieu qui sont admirables Mat. 6. pour leur force & leur euidence, quand il nous fait considerer que Dieu nous donne la vie & le corps; or que la nourriture n'est pas plus que la vie, & le vestement plus que le corps, au contraire que la vie est plus que la nourriture & le corps plus que le vestement : que doncques Dieu nous donnant le plus par sa prouidence, nous oblige de n'estre pas en sollicitude pour le moins. Autrement c'est vn auuglement extreme & vne iniure à l'encontre de la prouidence de Dieu, d'inferer par nos des fiances que sa sagesse & son soin ou sa bonne volonte defaillist en l'accessoire, apres auoir donne le principal. Mais pource qu'on eust peu objecter,

que parauenture Dieu nous iugera indignes de cette beneficence : Voici vn autre argument , *Regardez*, dit Iesus Christ, *aux oiseaux de l'air, car ils ne sement, ni ne moissonnent, ni n'assemblent en greniers, & vostre Pere celeste les nourrit, n'estes vous pas beaucoup plus excellens qu'eux?* Et derechef, *pourquoy estes-vous en souci du vestement? apprenez bien comment croissent les lis des champs; ils ne travaillent ni ne filent, & neantmoins ie vous di que Salomon mesme en toute sa gloire n'a point esté accoustré comme l'un d'iceux. Si donc Dieu reuest ainsi l'herbe des champs qui est auiourd' huy & demain est mise au four; ne vous reuestira-il pas beaucoup plustost, ô gens de petite foy?* Et pource que l'on pouuoit obiecter la violence & la malice des hommes à nous affliger & nous priuer de nos necessités, il dit en Sainct Matthieu 10. *Deux passereaux se vendent-ils par une pite ( comme si vous disiez seulement vn double ou vn denier ) neantmoins l'un d'iceux ne cherra point en terre sans vostre Pere; ne craignez donc point, vous valez beaucoup mieux que beaucoup de*  
*passereaux.*

*passereaux.* Il n'allegue pas que la prouidence de Dieu a garenti Abraham, Daud, & les Prophetes; car on eust reparti qu'il n'y auoit pas consequence d'eux à nous: Mais il allegue la prouidence de Dieu estendue iusques aux plus petits animaux: (comme en effect il n'y a rien de si petit qui ne soit soumis à la prouidence diuine, comme là mesme Iesus Christ dit que nos cheueux sont comptés) d'où s'ensuit que si nous ioignons l'amour que Dieu nous porte à l'vniuersalité de cette sienne prouidence, nous ne serons en crainte & sollicitude d'aucun accident.

Or contre nostre deffiance l'Apostre introduict Dieu mesme parlant, & fournit à la foy des argumens puisez des Sainctes Escriptions. Le premier passage est contenu Ios. 1. Il y a bien Deuter. 31. (és paroles de Moyse au peuple d'Israël) *L'Eternel est teluy qui marche deuant toy, luy mesme sera avec toy; il ne te delaissera point ni ne t'abandonnera point.* Mais en la propre maniere dont l'Apostre cite les termes proferés de Dieu, ils ne sont sinon Ios. 1. où Dieu

K k

dit, *nul ne pourra subsister deuant toy tous les iours de ta vie, Ainsi que i'ay esté avec Moÿse ie serai avec toy: Je ne te delaisserai point & ne t'abandonneray point.* L'autre est du Pseaume 118. verset 6. où le Prophete dit, *l'Eternel est pour moy, ie ne craindrai point: que me feroit l'homme?* Il y a chose semblable Pseaume 56.

Mais ici on peut faire 2. obiections: ne, comment c'est que chasque fidele peut conclurre de Iosué ou d'un Prophete à soy. Et l'autre quelle consequence il y a, de la maniere d'assistance promise à Iosué pour la conqueste de la terre de Canaan, & de celle qui pouuoit auoir lieu pendant la dispensation de l'Ancien Testament, à celle qui concerne l'esta<sup>t</sup> & l'œconomie du N. Testament. La premiere obiection se sould, pource que c'est vne mesme alliance de grace que Dieu a traictée avec tous ses fideles en Iesus Christ: il a enuers tous vne mesme qualité de Pere, & par consequent vne mesme amour. Il n'est pas comme ces iniustes peres & meres qui aimeront vn de leurs enfans & en hayront d'autres,   
tellement

tellement que ceux-ci ne pourront tirer aucune consequence pour eux du bien que le pere fait à cettui-là. Mais il est (voire en vn degté infinimēt plus eminent) comme ces peres sages qui aymanstous leurs enfans, de sorte que chacun d'eux peut tirer vne consequence assuree pour soy de l'affection que le pere tesmoigne à quelqu'un de ses freres. Et de fait voyez-vous pas la teneur de l'alliance egale & generale envers tous fideles, à sçauoir que Dieu sera leur Dieu, & par consequent à tous bien-faicteur & protecteur, comme il expliqua ces paroles à Abraham, luy disant, *Je suis ton jouclier & ton loyer tres-grand.* Et Esaïe 41. Dieu parle ainsi à son peuple, *Ne crain point, vermisseau de Jacob, hommes mortels d'Israël, ie suis ton Dieu, soustenant ta main droicte, celuy qui te di, ne crain point. Ton garent est le Sainct d'Israël.* Et en Esaïe 49. dit-il pas à Ierusalem (qui est le type du corps des esleus & fideles) *La femme peut elle oublier l'enfant qu'elle allaitte, qu'elle n'ait pitié du fils de son ventre?* Or quand les femmes oublieroient leurs enfans,

si ne t'oublierai- ie pas moy, a dit l'Eter-  
 nel. Venez doncques ici, fideles, vous  
 esiouir és promesses & és graces que  
 Dieu a faites dés iadis à ses seruiteurs:  
 & és biés que vous voyez qu'il fait au-  
 iourd'huy. à quelqu'vn de ses enfans; ce  
 sont côme des scedules qui vous sont  
 passees de mesme grace & de mesme  
 assistance au besoin: ces bien-faits sont  
 effets & productiõs du mesme amour  
 que celuy qu'il vous porte en I. Christ.  
 Arriere d'ici ces ennemis des ensei-  
 gnemens de l'Escripiture, qui nous de-  
 mandent des preuues de nos conse-  
 quences; Car ils reietteroyent par mes-  
 me moyen celle que nous tirons de l'a-  
 mour & de la beneficence de Dieu en-  
 uers les anciens fideles, à nous. Mais  
 voici pour leur confusion dans nostre  
 texte la consequence que l'Apostre  
 veut que nous tirions de Iosué & de  
 Dauid à nous. Nous en auons veu vne  
 semblable ci dessus chapitre 6. où l'A-  
 postre veut que tous fideles s'appli-  
 quent le serment que Dieu fit à Abra-  
 ham, disant que Dieu est interuenu par  
 serment enuers les heritiers de la pro-  
 messe,

messe; afin que par deux choses immuables esquelles il est impossible que Dieu mente, nous ayions ferme consolation nous qui auons nostre refuge à obtenir l'esperance qui nous est proposee. Et comment est-ce que pourroit auoir lieu sans cette maniere de consequence & d'application ce que dit l'Apostre Rom. chap. 15. *que toutes les choses qui ont esté auparauant escriptes, ont esté escriptes pour nostre endoctrinement, afin que par patience & consolation des Escriptions nous ayions esperance?* Quât à l'autre question à sçauoir quelle consequence il y a d'vne assistance promise pour la conqueste de la terre de Canaan, & en general de la dispensation que l'Ancien Testament pouoit requerir, aux manieres d'assistance dont nous auons besoin, & qui peuvent auoir lieu sous le Nouveau Testament. Je respon trois choses, Premièrement qu'il y a consequence generale des anciens fideles à nous, pour tout ce qui nous sera expedient; d'autant que ces passages nous font monter d'vn effect particulier à vne cause generale

enuers tous fideles qui est vn soin paternel de Dieu accompagné d'une parfaite sagesse pour nous subuenir par la mesme vertu qui a esté desployée enuers les anciens , selon les diuerses necessitez où nous nous pouuons trouuer. 2. Je di qu'il y a consequence des choses à celles de mesme genre, ou à celles avec lesquelles elles ont du rapport & de l'analogie : comme aussi consequence du plus grand au moindre: Iosué a esté assisté toute sa vie contre les peuples de Canaan, tu seras doncques aussi assisté contre tous les ennemis qui se presenteront contre toy : Le peuple d'Israël fut deliuré d'Egypte & des gouffres de la mer rouge ; Dieu doncques en tous dangers sera avec toy : Dieu fit tomber pour son peuple de la manne des nuées, & fit sortir des eaux d'un sec & dur rocher, Dieu doncques t'assistera en ta necessité, fust-ce par des personnes & des moyens desquels tu n'eusses non plus attendu du secours que les Israélites du pain de la nuée ou des eaux d'un rocher, ou Elie du pain d'un corbeau. En troisieme lieu

lieu quant à la diuerse dispensation de l'Ancien & du Nouveau Testament, les benedictions terriennes & les assistances temporelles de l'Ancien Testament estoient types & figures des benedictions & deliurances spirituelles que nous obtenons sous l'Euangile; & les deliurances obtenuës par Iosué des ennemis qui s'opposoyent à son entree en Canaan, sont types & figures de la deliurance que Dieu nous donne contre Satan, & le peché & ses conuoitises, ennemis qui s'opposent à nostre entree en la Canaan celeste. En quoy certes nous auons abondance de consolation, & aduantage fort grand. Et ie maintien d'abondant que toutes ces benedictions & deliurances spirituelles qui ont lieu sous le Nouveau Testament tirent consequence pour toutes les temporelles, selon qu'elles seroient expedientes à la gloire de Dieu & à nostre salut, comme le plus tire consequence pour le moins: dequoy l'Apostre donne vne preuue inuincible, & l'Euangile des exemples euidens. La preuue que l'Apostre en don-

ne est en ces mots, Rom. 8 Dieu qui n'a point espargné son propre Fils, mais l'a liuré pour nous tous , comment ne nous donnera-il aussi toutes choses avec luy? Aussi Iesus Christ dit qu'avec le royaume des cieux & sa iustice, toutes autres choses nous seront donnees par dessus. Et quant aux exemples de l'E-uangile , Iesus Christ auoit en S. Jean 17. prié pour ceux que le Pere luy a donnez que Dieu les gardast de mal: entendant du mal qui preiudicieroit à la vie eternelle qu'il auoit à leur donner , comme il appert de ce qu'il dit, Pere tu as donné puissance au Fils sur toute chair , *afin qu'il donne la vie eternelle à tous ceux que tu luy as donnez* : & neantmoins au chapitre suiuant cette priere est rapportee à la deliurance temporelle qu'il procura à ses disciples, que nul d'eux ne fut pris & offensé lors que les Iuifs le saisirent : car ayant dit , *Si vous me cherchez laissez aller ceux-ci*, l'Euangeliste adiouste , *que ce fust afin que la parole qu'il auoit dite fust accomplie. Je n'ay perdu pas un de ceux que tu m'as donnez.* Doncques la promesse des biens

biens du royaume des cieus encloft la promesse des biens de la vie presente & des deliurances temporelles lesquelles nous feront expedientes.

Prenés donc courage, fideles, contre tous les maux de cette vie & qui concernent le corps : puis que vostre Sauueur par son intercession vous a assureé contre tous, selon que vostre salut & la gloire de Dieu le pourra requerir. Et quant aux promesses faites en l'ancien Testament, dites que tout autant qu'il y a de promesses, elles sont toutes 2. Cor. 1: ouy & amen en Iesus Christ : afin que vous en tiriez vne conclusion fauorable avec assurance : comme l'Apostre dit ici [*tellement que nous pouuons dire avec assurance, Je ne craindrai chose que l'homme me puisse faire.*] Car nous allons avec assurance au throne de grace, afin que nous trouuions grace & misericorde pour estre aidés en temps opportun: Nous allons en pleine certitude de foy, ainsi que l'Apostre a dit ci dessus au chap. 10. Afin que vous remarquies'en passant à l'encontre de l'Eglise Romaine la certitude speciale

Ps. 56.  
Gal. 2.

que chaque fidele doit auoir de son salut, & l'application particuliere qu'il se doit faire des promesses de grace; pour dire avec Daud, *ie sçai cela que Dieu est pour moy*: avec l'Apôstre, *Iesus Christ m'a aimé, & s'est donné soy mesme pour moy*. Car comme la conscience s'applique les menaces de la Loy quád eile en a enfreint quelque commandement ( & nos aduersaires ne peuuent nier que cette application se doiué faire) à l'opposite aussi la foy se fait application de toutes les promesses de l'Euangile de la remission des pechés, de l'assistance & protection de Dieu, de la consolation de son Esprit, & de la vie eternelle: pource que tout cela est promis à celuy qui a creu en Iesus Christ. Or le fidele dit, *le sçai à qui i'ai creu: le vi en la foy du Fils de Dieu*: & il peut s'esprouuer soy-mesme s'il est en la foy.

2. Cor. 13.

### CONCLUSION.

Venés donc, mes freres, pour conclusion de ce propos, combattre l'auarice,

uarice, au subiect de laquelle l'Apostre nous a mis en auant les promesses de Dieu. C'est le vice & le mal qui a lieu parmi nous aussi bié que le precedent, à sçauoir la paillardise. Pourtant montrons que nous auons profité en ces enseignemens, en repurgeant desormais nos cœurs & nos mœurs de ces passions. Quant à l'vne, souuenons nous que nous ne pouuõs souiller sans grand crime les corps que Iesus Christ a fait membres du sien : & que Dieu iugera les paillards & les adulteres. Quant à l'autre, Renonçons aux voyes obliques & moyens d'acquérir illegitimes. Nous demandons tous les iours nostre pain à nostre Pere celeste, ne le prenons pas de la main de Satan par vsures, fraudes & rapines ; Montrons que nos mœurs sont sans auarice par aumosnes & œuures de charité ; Tesmoignons par ces effects l'esperance que nous auons des richesses du royaume des cieux, & que nous ne tenons point les biens de ce siecle pour le souverain bien.

**Arriere les craintes & les sollicitudes,**

puis que Dieu nous est en aide , & ne nous delaissera point. Qu'apprehendes-tu, fidele, pour l'aduenir , puis que la prouidence de ton Pere celeste s'estend là, & t'y accompagnera ? Que crains-tu puis que Dieu t'assure de son secours? Si Dieu est pour nous qui sera contre nous?

Finalemēt, mes freres, que ces paroles nous donnent ces trois enseignemens. Le premier d'estre reconnoissans enuers Dieu de sa conduicte enuers nous. Puis qu'il ne nous delaisse & abandonne point, & qu'il n'y a aucun moment auquel sa prouidence ne nous subuienne, Ne l'abandonnons aussi & ne le delaissons aucun momēt: Il est tousiours avec nous par son soin, soyions tousiours avec luy par-prieres & louanges, par meditations de ses graces & bienfaits, par la crainte de son nom & l'obeissance à ses commandemens. Le deuxiesme d'estre imitateurs de la charité de Dieu & de sa fidelité, ne delaisant & n'abandonnant point aussi nos freres & nos prochains en leurs maux & necessités. Car si nous  
sommēs

sommes enfans de Dieu, il faut que nous soyions imitateurs de la gratuité & verité que nostre Pere celeste exerce enuers nous. Et le troisieme de nous asseurer en Dieu de nostre perseuerance, contre nos infirmités & les assauts de Satan & du monde: Disons que voirement de nous mesmes nous pourrions defaillir & succomber sous les tentations, mais que Dieu ne nous delaissera point & ne nous abandonnera point, & partant que nous en obtiendrons la victoire. Car si ces paroles, mes freres, emportent que Dieu, mesmes pour les choses de cette vie & de ce siecle, ne nous delaissera point, mais nous fournira ce qui nous sera necessaire; combien plus emportent-elles que pour ce qui est du salut de l'ame, Dieu nous assistera & nous fournira la vertu de son Esprit qui nous sera expediente à ce que nous persisterions en sa crainte & en la foy de son Fils, car que nous seruiroit-il qu'il ne nous delaisserast point & ne nous abandonnast point quant aux maux de cette vie, pour nous abandonner à la mort

& malediction eternelle? Absolument doncques & generalement, il ne nous delaissera point & ne nous abandonnera point; selon ces paroles de Iesus Christ Iean 10. mes brebis ne periront iamais, ie leur donne la vie eternelle, & nul ne les raura de ma main, afin que chacun de nous conclue avec l'Apotre Rom.8. Je suis assure que ni mort, ni vie, ni Anges, ni hauteffe, ni profondeur, ni aucune autre creature ne nous pourra separer de la dilection de Dieu qu'il nous a monstree en Iesus Christ. Ainsi soit-il.



SER-